

# Département de la Haute-Garonne

o-o

## Mairie de Sainte-Livrade

### PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2016

L'an deux mille seize , le 4 avril , à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de Sainte-Livrade, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme COUTTENIER Sylviane

#### Présents :

Mmes COUTTENIER Sylviane, JOURNET Isabelle, SAINTE-MARIE Nathalie, SAPENA Françoise, MM. AUROUX Jérôme, COSTES Christophe, FERRADOU Fabien, LOPEZ Bernard,

Absents Excusés: M. CORNIC Olivier

#### Procurations :

Monsieur Cédric FOURCASSIER a donné procuration à Mme Sylviane COUTTENIER  
Monsieur Michel PILOTIN a donné procuration à Mme Isabelle JOURNET

**Madame Isabelle JOURNET** été élue secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal a été convoqué le 31 mars 2016



#### N° 2016-01 : Adoption du procès-verbal de la séance du 14 décembre 2015

Madame le Maire donne lecture à l'assemblée du procès-verbal relatif à la séance du Conseil Municipal en date du **14 décembre 2015**

*Où l'exposé de sa Présidente, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :*

**-Prend acte et approuve le procès-verbal relatif à la séance du Conseil Municipal en date du 14 décembre 2015**

**Approuvé à l'unanimité**

#### N° 2016-02 Approbation du Compte Administratif de 2015

Où l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré,  
Mme COUTTENIER s'étant retirée, **le Conseil Municipal DECIDE :**

**☞ d'approuver le compte administratif de 2015, dressé par Madame Sylviane COUTTENIER, Maire, et laissant apparaître un excédent de clôture de :**

Fonctionnement :	406 356.29 €
Investissement :	179 033.18 €
TOTAL :	<hr/> 585 389.47€

**Approuvé à l'unanimité**

### **N° 2016-03: Approbation du COMPTE DE GESTION dressé par M. ANGLES receveur.**

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

*Considérant qu'il n'a aucune observation à formuler,*

*1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire,*

*2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,*

*3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,*

**- Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

**Approuvé à l'unanimité**

### **N°2016-04 : Affectation de résultat 2015**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que le compte administratif 2015 dégage un excédent de fonctionnement de 406 356.29 €.

Elle propose de reporter en fonctionnement au compte 002 du Budget Primitif 2016 la totalité de l'excédent de Fonctionnement 2015, soit la somme de **406 356 €**.

**Où l'exposé de sa Présidente, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :**

d'affecter le résultat de fonctionnement dégagé au compte administratif 2015 au budget primitif 2016 comme précité

**Approuvé à l'unanimité.**

### **N°2016-05 : Vote des taux**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré du taux d'imposition applicable en 2016 à chacune des taxes directes locales,

**DECIDE** de retenir les taux portés au cadre II de l'état intitulé « Etat de notification des taux d'imposition ».

Taxe d'habitation :	9.78 %
Foncier bâti :	12.53 %
Foncier non bâti :	58.69 %

**Approuvé à l'unanimité.**

## **N°2016-06 : Attribution de subventions aux associations communales**

Madame le Maire rappelle la volonté municipale de soutenir les associations sportives et caritatives dont l'activité contribue à l'animation du village et au maintien du lien social.

Dans le cadre de la préparation du budget 2016, la commission « associations » s'est réunie pour étudier les différentes demandes de subvention des associations. La commission propose au Conseil Municipal d'attribuer, pour 2016, les subventions suivantes réparties comme ci-après :

- ADMR (Aide à domicile en milieu rural)	200.00 €
- Amicale pompiers L'isle Jourdain	200.00 €
- Club des jeune et du temps libre	2400.00 €
- Restos du cœur	200.00 €
- Syndicat Ail violet de Cadours	50.00 €
- Comité FNACA de Léguevin	200.00 €
- DHYANA (Yoga)	200.00 €

*Ouï l'exposé de sa Présidente, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :*

- **Valide pour 2016 les propositions de subventions ci-dessus**
- **Autorise Madame le Maire à verser les sommes allouées à chaque association**

**Approuvé à l'unanimité.**

## **N°2016-07 : Vote du Budget primitif de 2016**

Ouï l'exposé de sa Présidente, et après en avoir délibéré,  
le Conseil Municipal **DECIDE** :

- De voter le Budget Primitif de 2016  
équilibré en Recettes et Dépenses, et s'élevant à :

Fonctionnement : 590 818 €

Investissement : 180 786 €

TOTAL : 771 604 €

**Approuvé à l'unanimité**

## **N°2016-08 : Acquisition de mobilier (tables et chariots) pour la Maison des Jeunes et du Temps Libre**

Madame le Maire informe l'assemblée de la nécessité de renouveler le mobilier de la Maison des Jeunes et du Temps Libre. En effet, cette dernière est équipée de tables en bois anciennes et usagée, datant de 1986, (année de construction de la salle) et qui ne correspondent plus aux normes de sécurité actuelles. Après analyse des propositions établies par les différentes entreprises consultées, elle propose de retenir l'offre de la société **DOUBLET située à AVELIN (59710) 67 rue de Lille, pour un montant total de 2 154.89 € HT soit 2 585.87 TTC**

*Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de sa Présidente, et après en avoir délibéré, décide :*

- ♦ **de retenir l'offre de la société DOUBLET située à AVELIN (59710) 67 rue de Lille pour un montant total de 2 154.89 € HT soit 2 585.87 TTC**
- ♦ **de solliciter la subvention au taux maximum auprès du département**  
**Les crédits nécessaires figurent au budget, article 2184 -21 opération 22**

**Approuvé à l'unanimité**

### **N°2016-09 : Remplacement de l'armoire frigorifique positive de la Maison des Jeunes et du Temps Libre**

Madame le Maire informe l'assemblée que l'armoire frigorifique positive de la Maison des Jeunes du temps Libre est hors service. La fête locale de la commune aura lieu les 7 et 8 mai prochain. Il est donc nécessaire et urgent de la remplacer.

Les propositions de matériel frigorifique équivalent à l'équipement existant font apparaître la nécessité d'acquérir deux armoires frigorifiques, une de 1300 litres et une de 600 litres.

Après analyse des propositions établies par les différentes entreprises consultées, elle propose de retenir l'offre de la société **Bichard Equipement située à GRATENTOUR (31150) 15 impasse de la Gravette, pour un montant total de 4 457.94 € HT soit 5 349.53 € TTC.**

*Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de sa Présidente, et après en avoir délibéré, décide :*

- ♦ de retenir l'offre de la société **Bichard Equipement située à GRATENTOUR (31150) 15 impasse de la Gravette, pour un montant total de 4 457.94 € HT soit 5 349.53 € TTC.**
  - ♦ de solliciter la subvention au taux maximum auprès du département
- Les crédits nécessaires figurent au budget, article 2184 -21 opération 22

**Approuvé à l'unanimité**

### **N°2016-10 : Acquisition d'un échafaudage**

Madame le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire d'acquérir un échafaudage pour permettre aux agents du service technique d'effectuer les travaux en hauteur.

En fonction des besoins qui ont été définis, il convient d'acquérir un échafaudage permettant une hauteur de travail de 7.30 mètres.

Après analyse des propositions établies par les différentes entreprises consultées, elle propose de retenir l'offre de la société **COMAT et VALCO située à MONTAGNAC 34 450 ) ZAC le Pavillon, pour un montant total de 1 750 € HT soit 2 100 € TTC.**

*Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de sa Présidente, et après en avoir délibéré, décide :*

- ♦ de retenir l'offre de la société **COMAT et VALCO située à MONTAGNAC (34450) ZAC le Pavillon, pour un montant total de 1 750 € HT soit 2 100 € TTC.**
- ♦ de solliciter la subvention au taux maximum auprès du département

Les crédits nécessaires figurent au budget, article 2158 -21 opération 24

**Approuvé à l'unanimité**

### **N°2016-11 : Travaux de réfection des façades de la mairie**

Madame le Maire informe l'assemblée de la nécessité d'effectuer des travaux de ravalement des façades de la mairie. Le crépi actuel datant des années 1900 est aujourd'hui très dégradé.

Après analyse des propositions établies par les différentes entreprises consultées, elle propose de retenir l'offre de la société « **SUD-OUEST FACADES** » située à **L'ISLE JOURDAIN (32600) pour un montant de 22 700 € HT soit 27 240 € TTC**

*Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de sa Présidente, et après en avoir délibéré, décide :*

- ♦ de retenir l'offre de la société « **SUD-OUEST FACADES** » située à **L'ISLE JOURDAIN (32600) pour un montant de 22 700 € HT soit 27 240 € TTC**
- ♦ de solliciter la subvention au taux maximum auprès du département

Les crédits nécessaires figurent au budget, article 21311 -21 opération 36

**Approuvé à l'unanimité**

**N°2016-12 : Subvention au Lycée des métiers Clément Ader de Samatan (32) pour un voyage pédagogique**

Madame le Maire fait part à l'assemblée de la demande du Lycée des métiers Clément Ader de Samatan (32 ) qui sollicite l'attribution d'une subvention de la part de la commune de Sainte-Livrade afin d'apporter une aide au financement du voyage pédagogique organisé par le Lycée pour les élèves des classes terminale Commerce du 9 au 13 mai 2016 à Barcelone en Espagne.. Afin de diminuer le coût pour les familles, il est proposé d'accorder une aide de 35 € pour l'élève de la commune concerné par ce voyage.

*Où l'exposé de sa Présidente, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide:*

- **D'attribuer une subvention de 35 € au Lycée des métiers Clément Ader de Samatan (32) afin de participer au financement du voyage pédagogique organisé par le Lycée pour les élèves des classes terminale Commerce du 9 au 13 mai 2016.**
- **Précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2016 chapitre 65.**

**Approuvé à l'unanimité**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 15.

